

MAIRIE DE DAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal de DAUX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LAGORCE Patrice, Maire.

En exercice : 19
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : le 19 juin 2024

<u>Objet</u>
Tarifs local jeunes
<u>Délibération</u> 25-06-2024 -04

PRÉSENTS : ALBERT Patrick, BIRELLO Enzo, BOUVIER Mélanie, BRIENTIN Amélie, CHEVALLIER Michel, GAUBERT Véronique, GÉRAUD Yves, JORGE Magali, LAGORCE Patrice, LÉAUTÉ Yves, PAILHE Milène, SANDREAU Claude, SENNOU Nicole et ZABOTTO David.

ABSENTS EXCUSÉS : BERNARD Denis, BIRELLO Danielle, BENETEAU Pascal, HUMAYOU Martine et VAISSIÈRES Fabienne

PROCURATION : BIRELLO Danielle à GAUBERT Véronique

SECRETARIE DE SÉANCE : CHEVALLIER Michel

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 30 mars 2007, le Conseil Municipal a décidé la création d'une structure en vue de mettre en place des activités au service des jeunes adolescents.

L'Espace Animation Jeunes fonctionne depuis le 1^{er} juillet 2007 et fait partie des objectifs du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de fixer le montant de la cotisation annuelle à 20,00 € par jeune fréquentant la structure pendant l'année.

D'autre part, il convient de redéfinir également le montant des participations financières complémentaires pour certaines activités ou sorties éducatives organisées par l'Espace Jeunes. Les nouveaux tarifs sont :

- ACTIVITE - Petite Prestation 1 : 5,00 €
- ACTIVITE - Petite Prestation 2 : 10,00 €
- ACTIVITE - Moyenne Prestation 1 : 15,00€
- ACTIVITE - Moyenne Prestation 2 : 20,00 €
- ACTIVITE - Moyenne Prestation 3 : 25,00 €
- ACTIVITE - Grande Prestation 1 : 30,00 €
- ACTIVITE - Grande Prestation 2 : 40,00 €
- ACTIVITE - Prestation Complexe : 50,00 €

- MINI-CAMP - Moyenne Prestation : 15,00 €/jour
- MINI-CAMP - Grande Prestation : 30,00 €/jour
- MINI-CAMP - Prestation Complexe : 50,00 €/jour

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Accepte la proposition de Monsieur le Maire dans sa totalité.

Cette délibération fait office de référence et les précédentes deviennent de ce fait caduques.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire,
Patrice LAGORCE